

# LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par **פרחי שושנים** *PIRKHE CHOCHANIA*  
Une réalisation de  
Chema Yisrael Torah Network  
et Ozar Hatorah

basé sur les cours donnés par  
**RABBI DOVID  
OSTROFF chelita,**  
développés par le groupe  
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au **Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita**

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



**Chabbath Mikets**  
**'Hanouca 5767**



23 Décembre 2006  
Volume V – Lettre 9  
2 Tévet 5767

## Hil'hoth Chabbath

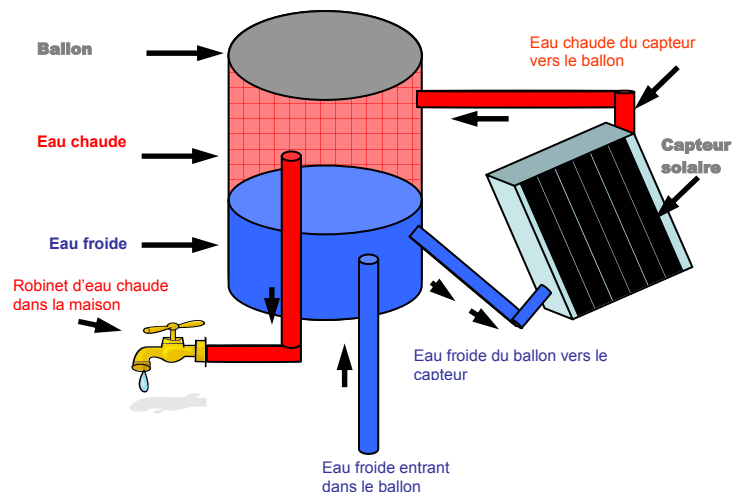
Suite à notre Lettre de la semaine dernière, certains lecteurs ont demandé quel était le *psak* (décision) final, quant à la possibilité de faire cuire un aliment au soleil. Selon la *hala'ha*, il est permis de cuire un aliment grâce aux rayons du soleil et on peut par exemple placer un œuf sur une feuille et le faire cuire à la chaleur du soleil. Il est possible, de même, de placer une tasse de thé froid au soleil même s'il peut atteindre une température de "*yad soledeth bo*".<sup>1</sup> Par contre, il est interdit de cuire un aliment en le posant sur un objet ou à un endroit chauffé par le soleil, comme un trottoir, du sable chaud ou le couvercle brûlant d'un réservoir car ils ont tous le statut de *toldoth 'hamah* (dérivés du soleil).

## Quelle est la hala'ha concernant un chauffe-eau solaire ?

C'est un sujet complexe, que nous allons essayer de résumer.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

L'eau froide entre dans le bas du ballon (voir dessin), puis est dirigée vers le capteur solaire constitué de plusieurs tubes à revêtement noir, placés dans un caisson en tôle fermé par une plaque de verre et peint intérieurement en noir, qui capte la chaleur du rayonnement solaire et chauffe l'eau. L'eau retourne ensuite dans la partie supérieure du ballon de stockage. L'ouverture d'un robinet d'eau chaude libère une partie de cette eau chaude qui est alors remplacée dans le ballon par de l'eau froide.



### Plusieurs questions se posent :

- 1) L'eau chauffée dans le capteur solaire est-elle considérée comme chauffée directement par le soleil ou par *toldoth 'hamah* ?
- 2) L'eau froide qui entre dans le ballon subit-elle un premier réchauffement par contact avec l'eau chaude qui s'y trouve déjà ?
- 3) L'ouverture d'un robinet d'eau chaude entraîne l'arrivée de l'eau froide dans le ballon: est-ce une action indirecte de type *grama*<sup>2</sup> ou *psik reicha*<sup>3</sup> ou est-ce une action directe ?

### En fait, il est établi que :

- D'une part, l'eau chauffée dans le capteur solaire l'est directement par les rayons du soleil. Cependant, puisque le soleil à lui seul ne peut permettre à l'eau d'atteindre une température suffisante, sans l'effet de serre produit par les différents dispositifs techniques mis en œuvre, le capteur doit être considéré comme *toldoth 'hamah*.

- L'eau froide qui entre dans le ballon se mélange avec l'eau chaude qui s'y trouve déjà. L'eau chaude agit alors comme *toldoth ha'hamah* (parce que chauffée au soleil) en chauffant l'eau froide. Mais de plus, un chauffe-eau solaire est généralement équipé d'une résistance électrique qui prend le relais en cas d'ensoleillement insuffisant ou d'utilisation excessive, ce qui constitue un caractère aggravant le *Chabbath*. Dans ces conditions, même si l'eau a été chauffée avant *Chabbath* et que le chauffe-eau ait été éteint avant *Chabbath*, il est très probable que l'eau chaude (chauffée par la résistance) restant dans le ballon réchauffera l'eau froide par *toldoth habour* (dérivé du feu), ce qui constitue un *issour deoraita* (interdit de la Torah).
- Enfin, l'eau froide entrant dans le ballon constitue au minimum un *psik reicha* (conséquence non désirée mais inéluctable), puisque l'action d'ouvrir le robinet d'eau chaude, 'provoque' automatiquement l'entrée d'eau froide dans le ballon. Le système étant conçu pour fonctionner de cette façon, Rav Chlomo Zalman Auerbach considère même qu'il engendre une action directe, plutôt qu'un *psik reicha* (C'est semblable au cas de la lumière qui s'allume lorsque l'on ouvre la porte du réfrigérateur. Il est enclin, là aussi, à le considérer comme une action directe et non comme un *psik reicha*, car le réfrigérateur est conçu ainsi).

### Quelle conclusion doit-on en tirer ?

Il est communément admis <sup>4</sup> de ne pas utiliser l'eau chaude d'un système solaire le *Chabbath*, essentiellement parce que le capteur et la tuyauterie qui chauffent l'eau sont des *toldoth 'hamah*. Il faut toutefois tenir compte des cas particuliers tels que les besoins d'un malade, etc... pour lesquels on demandera l'avis de son Rav.

### Peut-on utiliser un lave-vaisselle le Chabbath ?

Il n'est évidemment pas possible de mettre en route un lave-vaisselle, manuellement le *Chabbath*, mais la question est de savoir s'il est possible de le faire démarrer à un moment donné à l'aide d'un minuteur. Rav Moché Feinstein *zatsal* s'oppose à l'utilisation d'un minuteur le *Chabbath* pour quelque appareil que ce soit en dehors de la lumière et de nombreux décisionnaires partagent son avis. Par contre, d'autres ne sont pas d'accord et permettent le branchement d'appareils de chauffage ou de climatiseurs sur une minuterie. Toutefois, le problème du lave-vaisselle est différent. Pour mettre un lave-vaisselle en route, il faut en fermer la porte, car autrement il ne fonctionnera pas. C'est comparable à l'allumage d'un interrupteur, pendant que l'électricité est coupée, qui donnera de la lumière, une fois le courant rétabli. Les *poskim* (décisionnaires) interdisent d'agir ainsi. <sup>5</sup> Par conséquent, il est *assour* (interdit) de fermer la porte du lave-vaisselle, s'il est programmé pour se mettre en route. <sup>6</sup> Un autre problème potentiel se pose, puisque même s'il s'agit d'une action indirecte de type *grama*, l'eau bout dans un lave-vaisselle et selon certaines opinions, cuire par une action de type *grama* est un *issour deoraita*. <sup>7</sup>

[1] 40 – 45° C

[2] *Grama* (voir note suivante) est une action qui n'est pas nécessairement permise le *Chabbath*, mais qui peut cependant le devenir dans un certain contexte

[3] *Grama* est une action plus indirecte qu'un *psik reicha*. Par exemple, placer un sac en plastique rempli d'eau près d'un feu causera indirectement l'extinction du feu. C'est un cas de *grama*. Par contre, se laver les mains au-dessus d'un feu est un *psik reicha*, parce que l'action directe de se laver les mains est suivie immédiatement de l'action indirecte d'éteindre le feu. Tant les actions de type *grama* que *psik reicha* sont *assour* le *Chabbath*, sauf avis contraire.

[4] Au moins parmi les *poskim* (décisionnaires) ashkénazes.

[5] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 13:35

[6] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 13:35 & note de bas de page 95

[7] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 1:26 note de bas de page 74 où il cite le *Har Zvi*

### Sujets de réflexion

Peut-on remplir un lave-vaisselle le *Chabbath* ?

Y a-t-il un problème de borer (tri) lorsque l'on remplit un lave-vaisselle ?

Peut-on tremper des marmites ou de la vaisselle le *Chabbath* ?

Un non juif peut-il laver ma vaisselle à l'eau chaude ?

Réponses dans deux semaines

### Un mot sur la paracha *Mikets*

Le *Sforno* souligne la différence entre les cadeaux envoyés par *Yaacov Avinou* (notre Patriarche Jacob) à *Essav* (Esaü son frère) et à *Yossef* (Joseph son fils). L'appétit d'*Essav* pour l'argent et la richesse était insatiable, c'est pourquoi *Yaacov Avinou* voulut l'impressionner par d'énormes cadeaux. Il espaça les animaux afin qu'*Essav* puisse bien se rendre compte de la taille de chaque troupeau et s'émerveiller de chaque nouveauté. Par contre, il était impossible d'éblouir *Yossef*, le maître occulte de *Mitsrayim* (l'Egypte), avec de la richesse, dans la mesure où *Mitsrayim* était, à l'époque, la source de la richesse. *Yaacov Avinou* demanda donc à ses fils de prendre une petite quantité d'épices et de miel et de les présenter à *Yossef*, car de tels cadeaux pouvaient impressionner un monarque qui appréciait les mets délicats.

### A la mémoire de Barou'h-Leizer ben Avraham BRAJZBLAT (8 Tévet 5698)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Deborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07.

E-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr) Site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter *Chabbath* et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**

